

# MAIRIE DE VOUHÉ

Département  
**Charente-Maritime**

\*\*\*

Arrondissement

**Rochefort**

\*\*\*

Canton

**Surgères**

## PROCES - VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 juillet 2020**

**Membres en exercice : 15**

**Séance du 10 juillet 2020**

**Présents : 14**

*L'an deux mille vingt et le dix juillet, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK*

**Votants : 15**

**Présents :** Monsieur BLASZEZYK Thierry, Madame DIOT-BESNIER Brigitte, Madame PROTEAU Isabelle, Monsieur LAVERGNE Eric, Madame MONTERO Lucinda, Madame PEREIRA Véronique, Madame LAGEDAMON Lindsay, Monsieur OLLIVIER Patrick, Monsieur LELONG Vincent, Monsieur VACHE Mickaël, Madame ROBIN Gaëlle, Monsieur DARJO Hervé, Madame DAVID Sophie, Monsieur BROUSSE David

**Absents excusés :**

**Absents représentés :** Madame LJUTOVAC Ketsia par Madame DAVID Sophie

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Madame PEREIRA Véronique

1. Désignation des délégués et suppléants au sein du collège électoral en charge de procéder à l'élection des sénateurs

**Début de la séance :** 19 heures 45

**Objet: DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL EN CHARGE DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS - DEL 38 2020**

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie, en salle de conseil, le vendredi 10 juillet 2020 à 19 h 45.

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 30 juin 2020 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des Sénateurs de la Charente-Maritime ;

### *a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. OLLIVIER Patrick, Conseiller ; Mme DIOT-BESNIER Brigitte, 1er adjoint, Mme MONTERO Lucinda, conseillère ; Mme HOARAU Lindsay, conseillère.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales.

### b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

- Mme DAVID Sophie, conseillère, née le 21/02/1966 à La Rochelle
- M. BLASZEZYK Thierry, Maire, né le 04/02/1933 à Le Mans
- Mme ROBIN Gaëlle, Conseillère, née le 10/07/1980 à La Rochelle

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme DAVID Sophie : 14
- M. BLASZEZYK Thierry : 14
- Mme ROBIN Gaëlle : 14

Mme DAVID Sophie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. BLASZEZYK Thierry ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Mme ROBIN Gaëlle ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

### c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- M. LAVERGNE Eric, 2ème adjoint, né le 18/03/1965 à La Rochelle
- M. VACHE Mickaël, conseiller, Conseiller, né le 20/03/1975 à La Rochelle
- Mme PROTEAU Isabelle, 2ème adjoint, né le 09/10/1976 à Paris 15ème

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. LAVERGNE Eric : 14
- M. VACHE Mickaël : 14
- Mme PROTEAU Isabelle : 14

M. LAVERGNE Eric ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. VACHE Mickaël ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Mme PROTEAU Isabelle ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Fin de la séance : 19 heures 45